

# Crowdfunding : tout savoir avant de se lancer !

Par Bercy Infos < <https://economie.gouv.fr/entreprises/bercy-infos-qui-sommes-nous> >, le 23/01/2023 - Créer ou reprendre une entreprise Reprise d'entreprise Aides publiques et financements Difficultés de l'entreprise Transmission d'entreprise LECTURE : 6 MINUTES

Vous êtes créateur ou repreneur d'entreprise, ou bien entrepreneur souhaitant développer votre activité, mais vous ne voulez pas ou ne pouvez pas faire appel à un prêt bancaire classique ? Connaissez-vous le crowdfunding ou financement participatif ? Cette solution de financement en plein essor est peut être faite pour vous ! On vous explique tout.

## Qu'est-ce que le crowdfunding (financement participatif) ?

Le crowdfunding, ou « financement participatif » est né au début des années 2000 avec l'essor d'internet. Il s'agit d'un **outil de financement alternatif** qui n'utilise pas les circuits et outils traditionnels, notamment bancaires, mais fait appel à des ressources financières auprès des internautes afin de financer un projet, qui peut être de nature très diverse (culturel, artistique, entrepreneurial, etc.).

Cette méthode permet de récolter des fonds auprès d'un large public via des **plateformes de financement participatif**.

Il peut prendre la forme de dons, de prêts rémunérés ou de participations dans l'entreprise.

### Une activité en plein essor

En France, le financement participatif est en développement constant depuis plusieurs années, passant de **167 millions d'euros** collectés en 2015 à **plus d'un milliard d'euros en 2020\***. Les projections prévoient même deux milliards d'euros en 2022.

\*Source : [financeparticipative.org](https://financeparticipative.org) < <https://financeparticipative.org/le->

## [crowdfunding-depasse-le-milliard-en-2020/>](#)

### À qui s'adresse le crowdfunding (financement participatif) ?

Il s'adresse à tous : entreprises, particuliers, associations, collectivités, etc.

Mais il est particulièrement adapté pour les entreprises. Notamment pour les créateurs et repreneurs d'entreprises, les PME et jeunes entreprises innovantes qui peuvent rencontrer des difficultés à mobiliser les fonds nécessaires à la mise en œuvre de leur projet via les modes de financements traditionnels.

Généralement, le financement participatif est mobilisé dans les cas suivants :

- ▶ lorsqu'on ne veut pas ou ne peut pas faire appel à un **établissement bancaire**
- ▶ lorsqu'on recherche un **moyen complémentaire** de financement
- ▶ lorsqu'on souhaite **tester son projet** auprès du marché en se constituant une communauté de clients ou d'utilisateurs potentiels.

### Crowdfunding (financement participatif) : comment ça marche ?

Il existe trois types de financement participatif :

- ▶ le **don** : avec ou sans contreparties non financières
- ▶ le **prêt** : qui permet de financer des projets via des prêts gratuits ou rémunérés
- ▶ l'**investissement** qui permet de financer un projet entrepreneurial via la souscription de titres de capital ou de créance, et dont la contrepartie est la participation aux éventuels bénéfices du projet.

## Les différents types de crowdfunding

	Don	Prêt	Investissement
<b>Sous quelle forme ?</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>sans contrepartie</b> : donations « coup de coeur »</li> <li>▶ <b>avec une contrepartie symbolique</b> : une carte postale, un t-shirt à l'effigie de l'entreprise, etc.</li> <li>▶ <b>pré-ventes / pré-commandes</b> du produit ou service pour lequel la campagne de financement a été lancée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>sans intérêts</b></li> <li>▶ <b>avec intérêts</b>, sans caution ni garantie de votre part</li> <li>▶ en <b>minibons</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>en capital</b> : le financeur est rémunéré sous forme de dividendes ou de plus-values réalisées lors de la cession des titres</li> <li>▶ <b>en obligations</b> : sa rémunération prend la forme d'intérêts</li> <li>▶ <b>contre royalties</b> : sa rémunération prend la forme de commissions sur le chiffre d'affaires</li> </ul>
<b>Avantages</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ idéal pour <b>tester votre marché</b> et l'accueil du public vis-à-vis de votre produit ou du service</li> <li>▶ les dons perçus peuvent vous aider à consolider vos fonds</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ permet de financer des <b>dépenses non prises en compte par les banques</b>, comme le besoin de liquidité ou des projets d'investissements immatériels</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ pour <b>financer le développement</b> d'un projet à caractère innovant ou non, ou <b>peu prisé</b> par les investisseurs traditionnels (promotion immobilière, ouverture de succursales, etc.), ou encore</li> </ul>

	<p>propres et permettre de créer un <b>effet de levier</b> sur d'autres financements : prêt d'honneur, prêt bancaires, subventions, etc.</p>	<p>À savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ le prêt a une durée maximale de 7 ans.</li> <li>▶ son montant est plafonné à <b>2 000 €</b> par projet s'il est rémunéré, ou et à <b>5 000 €</b> s'il ne l'est pas.</li> </ul>	<p>pour <b>boucler un tour de table</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ la prise de participation peut ouvrir le droit dans certains cas à un <b>avantage fiscal</b> pour les investisseurs</li> </ul>
<p><b>Montant moyen des contributions*</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>246 €</b> pour les dons sans contrepartie</li> <li>▶ <b>73 €</b> pour les dons avec contrepartie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>733 €</b> pour les prêts rémunérés</li> <li>▶ <b>6 243 €</b> pour les prêts en minibons.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>12 608 €</b> pour les obligations</li> <li>▶ <b>3 419 €</b> pour les investissements en capital</li> <li>▶ <b>1 823 €</b> pour les investissements contre royalties</li> </ul>
<p><b>Montant moyen collecté par projet*</b></p>	<p>Entre <b>1 479 €</b> (sans contrepartie) et <b>7 144 €</b> (avec contrepartie)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>572 €</b> pour les prêts non rémunérés</li> <li>▶ <b>14 658 €</b> pour les prêts rémunérés</li> <li>▶ <b>131 107 €</b> pour les prêts en minibons</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>403 466 €</b> pour les obligations</li> <li>▶ <b>109 419 €</b> pour les investissements en capital</li> <li>▶ <b>58 333 €</b> pour les investissements contre royalties</li> </ul>

\*Source : **Baromètre du crowdfunding en France en 2020** [ PDF ; 5 716 Ko]

## Crowdfunding (financement participatif) : pour quelle plateforme opter ?

Pour utiliser le financement participatif ou crowdfunding pour votre projet, il est nécessaire de vous rendre sur une **plateforme en ligne** dédiée à cette activité.

Avec le développement de ce mode de financement, il en existe aujourd'hui une multitude. Certaines plateformes s'intéressent à toutes les sortes de projets. D'autres sont spécialisées dans un secteur en particulier : culture, social, environnement, innovations, numérique, etc.

Pour rechercher facilement des plateformes de crowdfunding vous pouvez notamment consulter **le site < <https://financeparticipative.bpifrance.fr/Porteur-de-projet> >** mis en place par l'association Financement participatif France, la Caisse des dépôts et consignations et Bpifrance.

### Crowdfunding: quel encadrement ?

Afin de favoriser le développement du financement participatif dans un environnement sécurisé pour les contributeurs (donateurs, prêteurs ou investisseurs), les activités générées dans le cadre du financement participatif sont réglementées par un cadre juridique sécurisé, **qui a été renforcé à plusieurs reprises au cours des dernières années.**

Ainsi, toutes les plateformes de financement participatif **sont tenues de respecter la réglementation et les obligations correspondant aux activités exercées** : collecte de fonds, conservation et gestion de fonds, appel public à l'épargne, distribution de produits financiers.

**Pour tout savoir sur le cadre réglementaire du financement participatif < <https://www.lafinancepourtous.com/decryptages/finance-et-societe/nouvelles-economies/finance-participative-crowdfunding/le-cadre-reglementaire-du-financement-participatif/> >**

## Crowdfunding : quelques conseils avant de vous lancer (financement participatif) !

### Faites le point sur votre projet et sur votre capacité à le mettre en œuvre

- ▶ **Est-ce le bon moment ? Votre projet est-il assez mature ?** Les financeurs apportent plus facilement leur soutien à des projets qui paraissent matures et donc concrets.
- ▶ **Quel est votre besoin de financement ?** Cela nécessite également de déterminer les contreparties (et leur coût) que vous serez en capacité de proposer.
- ▶ **Êtes-vous en capacité de bien communiquer ?** Une campagne de crowdfunding nécessite une vraie capacité à bien communiquer sur son projet, à capter l'attention et à convaincre les éventuels « investisseurs ». Donc ne sous estimez pas ce volet relatif à la communication.
- ▶ **Êtes-vous présent sur les réseaux sociaux ?** Facebook, Twitter, Instagram, etc...voici des relais qui vous seront très utiles pour relayer votre campagne d'appel au financement.
- ▶ **Pouvez-vous mobiliser votre réseau personnel ?** Votre réseau personnel (amis, clients, experts, etc.) est important car il peut être mobilisé rapidement et il peut permettre d'amorcer le financement dès le début de la campagne.
- ▶ **Avez-vous les ressources internes nécessaires ?** Une campagne de financement participatif nécessite de l'investissement en temps et en énergie.

### Renseignez-vous sur la plateforme de financement

Pour recourir à ce moyen de financement d'un projet (ou à l'inverse pour participer financièrement à un projet participatif), **il est nécessaire de vous renseigner, avant de vous engager, sur les règles de fonctionnement** de la plateforme de crowdfunding que vous envisagez d'utiliser.

#### En particulier :

- ▶ Vérifiez que l'organisme concerné figure bien sur la liste des prestataires autorisés à exercer en France.
- ▶ Prenez connaissance de l'ensemble des informations disponibles sur le site, qui doivent être rédigées de façon claire, complète et compréhensible.

#### À savoir

**A savoir**

**Le financement participatif favorise également les projets écologiques avec le développement d'un label nommé le « Financement participatif pour la croissance verte ». Ce label a été créé en 2017 pour valoriser les projets qui œuvrent en faveur de la transition énergétique et écologique. Il permet de :**

- ▶ garantir la transparence des projets (concertation du public, implication des citoyens, suivi du projet sur la durée...)
- ▶ donner les informations sur la qualité environnementale du projet.

**[En savoir plus avec l'article dédié au sujet](#)**

## Ces contenus peuvent aussi vous intéresser

Quelles sont les alternatives au prêt bancaire ?

Renforcer son capital : pensez au capital risque ! <

<https://www.economie.gouv.fr/entreprises/renforcer-fonds-propre-capital-risque>>

Comment recourir aux business angels ?

Entrepreneurs : connaissez-vous le microcrédit professionnel ?

## En savoir plus sur le crowdfunding (financement

## participatif)

Le crowdfunding : un outil de financement à la disposition des entrepreneurs < <https://bpifrance-creation.fr/encyclopedie/financements/divers/crowdfunding-ou-financement-participatif-outil-financement-a>> *sur le site de Bpifrance*

Trouvez la plateforme la plus adaptée pour financer votre projet < <https://tousnosprojets.bpifrance.fr/Porteur-de-projet#contrib-intro>> *sur le site de Bpifrance*

Cadre réglementaire du financement participatif < <https://www.lafinancepourtous.com/decryptages/finance-et-societe/nouvelles-economies/finance-participative-crowdfunding/le-cadre-reglementaire-du-financement-participatif/>> *sur le site de lafinancepourtous.com*

Thématiques :

[Créer ou reprendre une entreprise](#) | [Reprise d'entreprise](#)  
[Aides publiques et financements](#) | [Difficultés de l'entreprise](#)  
[Transmission d'entreprise](#)

---

Ce sujet vous intéresse ? Chaque jeudi avec la lettre Bercy infos Entreprises, recevez les toutes les dernières actus fiscales, comptables RH et financières... utiles à la gestion de votre activité.

---

Partager la page   